

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire l'honorable ministre des Postes et des Communications (M. Kierans), tout en déposant deux lettres, constitue, à notre point de vue, la déclaration la plus remarquable qu'il ait faite depuis qu'il est ministre.

Alors que je l'écoutais, l'autre jour, à une émission de Radio-Canada, le ministre se contentait de répondre aux questions judicieuses de l'interviewer: Il s'agit de grèves illégales. Quatre grèves ont éclaté chez les employés des postes, à Montréal, et il s'agissait toujours de grèves illégales.

Monsieur l'Orateur, il est un point que j'aimerais faire ressortir. Lorsqu'un ministre ou un autre employeur, quel qu'il soit, est lui-même compromis dans un conflit, il lui incombe non pas de juger de la légalité de ce conflit, mais de veiller à régler le conflit et à donner à la population canadienne un service impeccable.

Le service des postes est essentiel, mais l'honorable ministre des Postes et des Communications, par son encouragement, licite ou illicite, du «patronage», fait en sorte qu'aujourd'hui la population de la métropole canadienne subit un contrecoup grave.

Bien plus, je lisais dans le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, et je cite:

Une station radiophonique de Montréal a annoncé que M. Kierans avait menacé de faire de Toronto le principal point de transfert du courrier, mais *Le Devoir* n'a pu confirmer cette nouvelle.

Évidemment, ni le journal, ni aucun député de l'opposition n'ont réussi à faire confirmer cette nouvelle, car, depuis le début de ce conflit, le ministre reste assis sur trois pouces de colle Lepage et laisse le conflit s'aggraver.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons l'établissement d'un tribunal qui réglerait ce conflit et obligerait le ministre à prendre ses responsabilités, afin d'assurer un service impeccable, et enrayer le «patronage» dans ce domaine.

Le service des postes coûte suffisamment cher, avec l'application de la nouvelle politique du ministre, qu'il importe de reconnaître que la population a droit à un service impeccable.

QUESTIONS ORALES

LES CÉRÉALES

LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES ET LES REVENUS DES CULTIVATEURS

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État de qui relève la

[M. Orlikow.]

Commission du blé. Le ministre, qui, de toute évidence, a maintenant conseillé à bon nombre de producteurs de blé de l'Ouest de ne pas ensemer leurs terres cette année, nous dirait-il si cet énoncé de la politique du gouvernement doit être suivi de mesures gouvernementales qui permettront aux agriculteurs en cause de survivre pendant toute l'année sans cultiver leurs terres?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, toute la question des liquidités et du revenu du cultivateur des Prairies est à l'étude. Le point que le chef de l'opposition n'a apparemment pas saisi c'est que les agriculteurs à qui je m'adressais ont déjà suffisamment de grain pour satisfaire au contingent qui sera probablement le leur cette année et l'an prochain, de sorte que leur revenu brut se trouve par le fait même déterminé et, s'ils ne cultivent pas leurs terres, leurs frais seront moins élevés pour la période, ce qui augmentera leur revenu net.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'assure au ministre que j'ai compris le point en cause mais peut-être n'a-t-il pas saisi tout à fait la question de savoir comment un agriculteur peut cultiver sans s'adonner à l'agriculture. Je demande au ministre d'expliquer à la Chambre et au pays, maintenant qu'il a donné ce conseil aux agriculteurs—et j'estime que le ministre a l'obligation de le faire immédiatement—quelles mesures il peut proposer au nom du gouvernement pour que les agriculteurs puissent suivre son conseil et survivre dans des conditions de vie acceptables.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons bientôt faire d'autres déclarations sur la politique du gouvernement, en ce qui concerne l'emploi des terres arables de cette région. J'ai dit espérer que nous le pourrons bientôt, car nous sommes conscients du fait qu'il importe, pour l'agriculteur qui doit songer à l'ensemencement de ses terres, d'avoir ces données aussitôt que possible.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, la question supplémentaire que je vais poser est basée sur un espoir: celui de recevoir une réponse. Le ministre est-il en mesure de dire si le gouvernement est disposé à adopter un programme prévoyant des subsides pour l'entreposage du blé sur les fermes des agriculteurs dont le ministre attend qu'ils vivent à même le blé qu'ils ont produit l'an dernier et l'année d'avant?